

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 16 mars 2026
Présidence M. Mme Nehla MEIER

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 3/2026 du 12 janvier 2026
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude
- entendu le rapport de la commission ~~des finances.~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- a) D'approuver la constitution de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge, à buts multiples, au sens des articles 112 et suivants de la Loi sur les communes.
- b) D'accepter les statuts de l'Association Enfance et Jeunesse Bief-Venoge tels que présentés.
- c) D'accepter que la commune de Denges y adhère.
- d) D'autoriser la commune à sortir de l'AJEMA pour le 31.12.2026.
- e) D'autoriser la commune à dénoncer la convention de l'Entente scolaire de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges et environs pour le 31.12.2026.
- f) D'octroyer un crédit extrabudgétaire au budget 2026 de CHF 100'000.00.

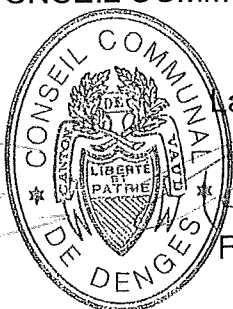
Ainsi délibéré en séance du 16 mars 2026

Extrait fait à Denges le 17 mars 2026

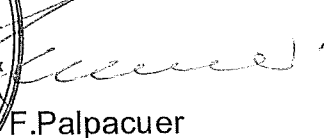
POUR LE CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


N. Meier



La Secrétaire


F. Palpacuer